

SYNDICAT DES EAUX MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE

=====

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 juillet 2017

=====

Le 25 juillet à dix-huit heures trente, le conseil syndical de MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Madame Maryline MANEN,

Date de convocation : 17 juillet 2017

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs Maryline MANEN, Lionel BARRAL, René BERGIER, Thierry Gatto, Gérard FAREYRE, Fabien sylvain, Magalie Vieux-Melchior (remplace Laurent FAURE excusé)

ABSENTS EXCUSES : Laurent FAURE (remplacé par Magalie Vieux-Melchior), Pierre TERRAIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Magalie Vieux-Melchior

Mme La Présidente propose au conseil syndical l'ajout d'un point à l'ordre du jour: Délibération modificative de crédits. Accord unanime des membres présents.

Mme la Présidente s'excuse de n'avoir pu réunir le comité syndical au mois de juin et en dehors de la période de vacances.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 avril 2017

Le compte-rendu est approuvé par les membres présents à la séance du 14 avril 2017.

CREDIT RELAIS POUR LE FINANCEMENT DE L'AVANCE DES SUBVENTIONS DES TRAVAUX DES BERTHALAIS

Mme la Présidente informe le conseil de la nécessité de solliciter un prêt de 500 000 € qui permettra d'attendre le règlement des subventions pour le chantier des Berthalais et présente la proposition de la Caisse d'Epargne :

- Ce prêt portera intérêt au taux de 0.89%.
- La commission d'engagement est de 0.10% du montant total du crédit relais
- Paiement des échéances d'intérêts : Trimestrielle.
- Remboursement du capital in fine.
- L'Emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité

Accord du conseil à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT :

Mme la Présidente informe le conseil qu'il convient d'effectuer une décision modificative de crédit concernant les frais financiers liés au crédit relais : 1200€ d'intérêts et 500€ de commission d'engagement aux comptes. Ce montant sera prélevé sur les dépenses imprévues.

Accord du conseil à l'unanimité.

CONVENTION SATESE

Madame la Présidente expose au Conseil Syndical que le Département propose aux collectivités de les accompagner dans l'exploitation de leurs ouvrages épuratoires, tant dans leur contrôle, au regard de la réglementation en vigueur, que dans le suivi de leur fonctionnement.

Elle donne lecture au Conseil Syndical de la proposition du Département au titre du SATESE bi-départemental pour le suivi du réseau d'assainissement de la commune d'Aouste sur Sye et notamment son déversoir d'orage.

Accord du Conseil à l'unanimité

Lors du débat sur les eaux pluviales parasites, la présence d'une source captée par le réseau d'assainissement au lotissement Chabanas sur la commune d'Aouste sur Sye est évoquée. Cette source devra être déviée vers un réseau pluvial. Ces travaux devront être étudiés en collaboration avec la commune d'Aouste.

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Madame la Présidente donne lecture au Conseil Syndical des courriers de Madame la Trésorière de Crest qui sollicite l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- 3.625,34 euros à l'article 6541
- 2736,49 euros à l'article 6542.

Accord du conseil à l'unanimité.

REGLEMENT ASSAINISSEMENT AUTONOME

René Bergier, Vice-Président, a réalisé une ébauche de règlement pour l'assainissement autonome qui est distribuée aux membres présents. Il est proposé à chacun de le relire. Ce règlement sera revu lors de la prochaine séance.

POINT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE

Madame la Présidente fait un point sur les absences :

- Nadège Naud est en arrêt maladie ordinaire depuis le 11 novembre 2016
- Noël Naud est en arrêt pour accident de travail depuis 6 septembre 2016
- Cyrille Torrès est en disponibilité depuis le 1^{er} mars 2017 jusqu'au 28 février 2018.

Une nouvelle organisation du travail a été mise avec les agents recrutés cette année.

***La Présidente,
Maryline MANEN***